

LES OPÉRATIONS CONCERNÉES

Création et/ou rénovation d'une bibliothèque, développement de services en bibliothèque.

LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Vous souhaitez savoir si l'ouverture d'une bibliothèque dans votre commune répondra aux besoins de vos habitants ? Vous souhaitez rendre votre bibliothèque plus attractive ? Savoir quel type de mobilier acheter ? Quels services proposer ? Quels moyens de fonctionnement envisager ?

Description des prestations proposées

Conseil à la définition des besoins du territoire pour adapter le service, appui méthodologique pour accompagner l'élaboration du projet, aide à la formalisation des outils structurants (projet de service, politique documentaire, schéma), aide à la constitution et la gestion des collections et des ressources et accompagnement dans la recherche de financements et la mise en relation avec les financeurs (DRAC).

Les niveaux de prestations disponibles

Selon l'état d'avancement du projet, le niveau de prestation proposé par le Département pourrait être le suivant :

Niveau 1 - Lancement de la réflexion

- Un premier entretien téléphonique suivi d'un rendez-vous sur site.
- Informations sur les contraintes techniques, réglementaires et le montage financier.
- Mise à disposition de documents ressources.
- Rédaction d'une note de restitution.

Niveau 2 - Définition et formalisation du projet

- Analyse sur l'opportunité du projet.
- Réunion de faisabilité (avec la DRAC) si le projet est éligible.
- Mise en relation avec des porteurs de projets similaires.
- Relecture ou accompagnement à la rédaction de cahiers des charges (recherche de fournisseurs, prestataires, programmiste, AMO, etc.).
- Conseils sur le montage financier et la constitution des dossiers de demande de subvention.
- Accompagnement à la rédaction du projet éducatif social et culturel (projet de service, projet de territoire, schéma, etc.).
- Accompagnement dans l'analyse des offres reçues.
- Avis sur l'Avant-Projet Sommaire et l'Avant-Projet Définitif.

Niveau 3 - Phase pré-opérationnelle

- Accompagnement au suivi du projet - participation aux réunions organisées (comités techniques) jusqu'à sa réalisation.
- Accompagnement dans les procédures de recrutement (profil de poste, compétences nécessaires, présence aux entretiens).
- Accompagnement dans la mise en œuvre : mise à disposition de ressources, formations initiales et continues, programmations d'actions culturelle, évaluation.



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET MODALITÉS D'INTERVENTION

- Offre d'ingénierie destinée aux communes et leurs groupements. La collectivité devra être engagée dans une démarche de conventionnement de partenariat avec le Département pour sa (ses) bibliothèque(s).
- Niveau 1 à 3 : Accompagnement gratuit.

LES GUIDES DE RÉFÉRENCES

- [Le schéma départemental de développement de la lecture publique et les conventions de partenariat.](#)

CONTACT

Direction de la culture
Bibliothèque départementale de la Manche
Tel : 02 33 77 70 10 ou [formulaire de contact](#)